

comme un monopole de vente du blé à l'échelle de notre continent.

Le très hon. M. Howe: Mes honorables amis pourraient à l'occasion faire preuve d'exactitude. Je n'ai jamais dit que nous ne collaborions pas. J'ai dit que nous n'adoptons pas de politique de vente en commun qui constituerait un cartel pour la vente du blé, mais que nous collaborions dans la mesure où nous nous réunissons et comparons nos opinions respectives avant d'agir. Les mesures prises par les États-Unis avaient été précédées d'une réunion convoquée par les États-Unis.

M. Argue: C'est ce que je veux dire.

Le très hon. M. Howe: Si c'est là ce que vous vouliez dire, je ne sais pas ce que vous voulez dire maintenant.

M. Argue: Ce qui arrive c'est tout simplement que le gouvernement canadien ou le gouvernement américain, l'un ou l'autre, prend l'initiative de réduire les prix et que quelques heures plus tard l'autre gouvernement en fait autant. Si les gouvernements en cause, celui du Canada et celui des États-Unis, n'adoptent pas le plus tôt possible un programme semblable au lieu de couper les prix, les producteurs de blé de l'Ouest du pays peuvent se préparer à de grandes difficultés.

Le ministre du Commerce a dit ici qu'il ne songeait nullement à établir une telle collaboration parce que,—et je cite le hansard du 1^{er} juin 1954, à la page 5614:

J'ai peine à croire que l'idée de constituer une coalition contre le reste du monde serait populaire dans un pays comme dans l'autre.

S'il signifiait par là que l'on va s'en tenir au programme actuel, un pays réduisant les prix après l'autre, voilà qui laisse bien peu d'espoir aux producteurs de blé de l'Ouest du pays. Il est bien facile de dire que ce sont les États-Unis qui portent la responsabilité de ces réductions de prix. Je veux signaler que c'est le gouvernement canadien qui a déclaré cette guerre de prix. Ce n'est pas le gouvernement des États-Unis mais bien le gouvernement du Canada qui a réduit le premier le prix du blé; le 16 février, à une heure et demie, heure normale du centre, le prix du blé canadien a été abaissé de 7c. le boisseau à Fort-William/Port-Arthur. Une heure et trois quarts plus tard, les États-Unis ont suivi cet exemple. C'est le Canada qui a abaissé le prix du blé le 16 février; il a diminué le prix du blé à Port-Arthur/Fort-William parce que ces ports ne peuvent faire concurrence avec le port de Vancouver en vendant le blé le même prix.

Comme le ministre du Commerce vient de Port-Arthur, il sait que...

[M. Argue.]

Le très hon. M. Howe: Jusqu'où un homme peut-il descendre?

M. Argue: C'est très bien, il ne s'agit pas d'être mesquin, mais de signaler les faits. Comme le ministre du Commerce vient de Port-Arthur, il sait...

Le très hon. M. Howe: Par conséquent, il abaisse le prix à Port-Arthur!

M. Argue: Le ministre du Commerce, qui vient de Port-Arthur, sait que les taux de transport de Port-Arthur jusqu'à Montréal, en passant par les Grands lacs, rendent cette route peu économique comparative-ment à celle de Vancouver. Afin de donner un avantage égal à Port-Arthur/Fort-William, le prix du blé a été réduit, forçant ainsi le producteur du blé de l'Ouest à subventionner, à raison de 7c. le boisseau à ce moment-là et de 6c. le boisseau maintenant, le transport par une route relativement peu avantageuse.

Je reviens à ce que je disais d'abord, savoir que c'est le gouvernement du Canada qui a déclenché la guerre des prix en abaissant le prix du blé de 7c. le boisseau le 16 février. Nous ne pouvons blâmer les États-Unis maintenant de suivre cet exemple et, cette fois, d'abaisser le prix du blé de 10c. le boisseau. Ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre ne croient pas que le régime capitaliste actuel fonctionnera efficacement.

Nous avons dit que le seul moment où l'agriculture peut vendre ses produits d'après ce régime, c'est durant une guerre ou immédiatement après; que sous le régime de gouvernement actuel, la présente administration et les lignes de conduite adoptées, nous en arriverons, tôt ou tard, à une période d'excédents, de pertes de marché et de crise. Et nous en avons averti le gouvernement après la guerre.

Nous avons appuyé la proposition visant à l'établissement d'une entente internationale en vue de la vente de l'excédent de produits alimentaires sur les marchés internationaux. La FAO a formulé des propositions précises en vue de l'établissement d'un office international pour l'échange des produits, proposition visant à écarter des marchés ordinaires l'excédent de produits alimentaires en vue de les vendre, d'une façon ordonnée, aux pays qui n'ont pas la puissance d'achat nécessaire et qui en ont besoin. Puis, à la conférence de 1949, pour la honte éternelle du présent gouvernement et la sienne propre, le ministre de l'Agriculture, en sa qualité de représentant du gouvernement de notre pays, s'est opposé à l'établissement d'un office international pour l'échange des